

Fort – de – France, le mardi 30 janvier 2018

FEADER : de nouvelles modalités de gestion sur la mesure 4.1.1 dédiée aux investissements dans les exploitations agricoles

Le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique informe les bénéficiaires potentiels de la mesure 4.1.1 du FEADER dédiée au financement de la modernisation des exploitations agricoles des nouvelles modalités de gestion du Programme de Développement Rural de la Martinique (PDRM) :

- Le dépôt au fil de l'eau des dossiers de demande d'aide relatives à la modernisation des exploitations agricole est suspendu à compter du 15 mars 2017, hormis les dossiers portés par les jeunes agriculteurs, les dossiers liés aux créations d'exploitations, les dossiers de diversifications agricoles et d'investissements collectifs.

Les dossiers actuellement en stock vont être instruit sur la base des règles existantes par la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

- Un appel à projet dédié à l'aide à la plantation de canne à sucre et de banane sera lancé à compter du 15 mars 2017, pour une période de 3 mois et sera renouvelé régulièrement afin de répondre à la nécessité de pérennisation des productions.

Il sera renouvelé régulièrement et fera l'objet d'une information spécifique lors de son lancement.